Plan vélo 2021-2032

Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO

LANNION

www.lannion.bzh

ÉDITO

Nous constatons, à Lannion comme ailleurs, que la pratique du vélo augmente considérablement ces dernières années.
A juste titre puisque peu polluant, peu coûteux, silencieux et bon pour la santé, le vélo est au carrefour des préoccupations des citoyens.
La ville de Lannion se doit d'accompagner cet essor en mettant en place toutes les conditions qui permettent de rendre l'utilisation du vélo pratique et sécurisée.

Notre Plan vélo, élaboré en concertation avec les habitants, les élus, les agents de la ville et les associations, est légitimement ambitieux.
Doté de plus de 6 millions d'euros sur 10 ans, il aspire à la mise en place d'un véritable « système vélo ».

Il s'agit en premier lieu de promouvoir les déplacements à vélo à travers des évènements et des animations.
L'apprentissage dès le plus jeune âge est également essentiel. Ainsi, dès cette année, tous les écoliers bénéficieront dès le CE1 de séances d'apprentissage qui leur permettront d'être autonomes sur la voie publique pour leur entrée au Collège.

Notre Plan vélo prévoit bien sûr la création de nouveaux aménagements cyclables ainsi que la sécurisation d'aménagements déjà existants.

Circuler à vélo, c'est aussi pouvoir se repérer. Des panneaux directionnels viendront jalonner les aménagements cyclables mais aussi indiquer des itinéraires conseillés, par des routes peu circulées.

Sans compter l'offre de stationnement vélo que nous prévoyons de renforcer par le déploiement d'appuis-vélo et d'abris collectifs sécurisés.

La mise en œuvre de ce Plan est prévue sur plusieurs années, mais il n'est pas figé et pourra être ajusté en fonction des besoins et des opportunités financières.

Nous espérons que cela permettra de lever des freins à l'usage du vélo et apportera une solution concrète à vos besoins de déplacement au quotidien.

Paul LE BIHAN
Maire de Lannion – Maer Lannuon
Vice-président Lannion-Trégor Communauté
Besprezidant Lannuon-Tréger Kumuniezh

Carine HUE
En charge des Mobilités - Karget eus ar fiñvusted
Conseillère municipale déléguée - Kuzulierez-kêr dileuriet
Vice-présidente Lannion-Trégor Communauté
Besprezidantez Lannuon-Tréger Kumuniezh

SOMMAIRE

ÉLABORATION DU PLAN VÉLO 3
Diagnostic 3
Concertation 3

PLAN VÉLO 2021-2032 : la mise en place d'un véritable système vélo 4
Promouvoir les déplacements à vélo 4
Se procurer un vélo 4
Savoir-faire du vélo 4
Rouler en sécurité 4
Trouver son chemin et être informé 5
Stationner son vélo 5

LE FUTUR RÉSEAU CYCLABLE 6

CHIFFRES CLÉS 7

GLOSSAIRE 7

ÉLABORATION DU PLAN VÉLO

Diagnostic

Le diagnostic réalisé en 2020 a permis d'identifier les contraintes et les potentiels du vélo sur le territoire communal ainsi que d'apporter une analyse critique des aménagements existants.

Il en est ressorti les enjeux prioritaires suivants :

- Développer la pratique fonctionnelle du vélo (quotidienne, vers les équipements dont les écoles et le domicile-travail), la pratique touristique (accès au littoral, rives du Léguer) ;
- Améliorer les continuités existantes et supprimer les discontinuités pour garantir la sécurité et la cyclabilité des aménagements existants ;
- Intégrer les déplacements cyclables dans les projets urbains en cours au centre-Ville (Gare, Rives du Léguer, Nod Uhel) afin de permettre des déplacements de transit continus, sécurisés et fluides entre le Nord et le Sud de la commune et donc du territoire ;
- Relier les quartiers au centre-ville, et à travers les quartiers résidentiels ;
- Assurer l'accès à la plage de Beg Léguer pour les vélos ;
- Développer l'intermodalité, en priorité vers la gare, l'aire de co-voiturage et les principaux arrêts de ligne de transports en communs ;
- Développer l'offre de stationnement ;
- Améliorer la lisibilité des itinéraires (hiérarchie et jalonnement) ;
- Relier Lannion aux communes voisines en assurant une cohérence avec le Schéma directeur cyclable de Lannion-Trégor Communauté

Concertation

Les élus de la ville de Lannion ont souhaité engager une large concertation auprès des publics et acteurs de la ville afin de définir les enjeux et priorités de la politique cyclable en termes d'aménagements et de services.

Deux canaux ont été proposés pour que chacun puisse partager ses impressions sur l'existant et faire part de ses idées :

- Un formulaire mis à disposition de tous sur le site Internet de la ville
- 2 ateliers participatifs :
  - Elus / agents de la ville
  - Habitants et associations

Par ailleurs, ont été prises en compte les propositions au budget participatif de la ville en lien avec le vélo.

A noter que l'association Trégor Bicyclette, particulièrement moteur pour la cause « vélo » sur le territoire et largement intégrée aux ateliers, a confirmé sa proactivité par la proposition d'une ossature de futur réseau du centre-ville.

Ces temps d'échanges et de débats ont permis de mener une réflexion sur des liaisons cyclables à requalifier ou créer en priorité afin de servir au mieux les usages et besoins actuels et futurs des Lannionnais.

Les participants étaient également sollicités pour s'exprimer sur les services vélos à développer pour accompagner la politique cyclable de la ville et inciter la pratique.

PLAN VÉLO 2021-2032 :
la mise en place d'un véritable système vélo

Développer un « système vélo » sur un territoire permet une pratique du vélo efficace, confortable et sûre.
Ce système vise à répondre aux différents besoins du cycliste : aménagements, matériels, services, informations et formations.

Promouvoir les déplacements à vélo

Dans le cadre de son Plan vélo, la Ville souhaite promouvoir l'usage du vélo auprès de tous les publics pour des questions de santé, de bien-être et d'impacts environnementaux.

Des actions spécifiques auront lieu auprès des enfants et de leur famille dans le cadre de plans de déplacement établissements scolaires (programme Moby).
Des actions de promotion du vélo pourront également avoir lieu lors d'événements (Challenge à Vélo au boulot, Mai à vélo) ou auprès de publics spécifiques (étudiants, nouveaux arrivants, ...).

Des actions de communication seront également déployées afin de sensibiliser les différents usagers (piétons, cyclistes et automobilistes) aux différentes règles de circulation et de stationnement qui permettent de partager l'espace public de manière apaisée (zone de rencontre, contre-sens cyclable …).

Se procurer un vélo

Aujourd'hui les agents municipaux ont la possibilité de se déplacer grâce à trois vélos électriques et les policiers municipaux sont équipés de vélos musculaires.

La ville s'engage à développer ce parc de vélos en fonction des besoins identifiés avec en contrepartie une mutualisation et une diminution du nombre de voitures thermiques.

Par ailleurs, la ville s'engage à acquérir et entretenir un parc de vélos dans le cadre des séances d'apprentissage à l'école (Savoir Rouler à Vélo).

A noter qu'un service de location de vélo aux habitants et une aide à l'achat sont déjà mis en place par Lannion-Trégor Communauté.

Savoir-faire du vélo

Outre l'enjeu des aménagements, il est important de vulgariser la pratique du vélo chez les plus jeunes afin de les rendre autonome à terme (entrée au Collège) sur la voie publique.

Dès la rentrée 2021, des cycles d'apprentissage seront ainsi proposés aux élèves des classes de CE1-CE2 (respectivement 10h30 et 11h30 de pratique), en s'appuyant sur les contenus pédagogiques proposés par le programme national «Savoir rouler à vélo».

Cet apprentissage favorisera la réussite des enfants pour l'obtention du permis vélo en CM1/CM2, organisé par la police municipale.

Rouler en sécurité

Un certain nombre d'aménagements est prévu d'être réalisé ou amélioré sur ce mandat et le prochain (voir cartographie page 6).

Des aménagements cyclables seront également réalisés dans le cadre de projets urbains. On peut citer pour ce mandat : le réaménagement des rives du Léguer, le réaménagement du quartier de la Gare ou encore du quartier de Nod Huel.
Pour le mandat suivant, et de manière non exhaustive, la rue Jean Savidan.

Il est prévu d'assurer un entretien régulier de ces aménagements pour en garantir l'intégrité et s'assurer de leur non dangerosité afin qu'ils soient effectivement utilisés.

A noter qu'une somme annuelle sera affectée au traitement des points noirs de sécurité constitués par exemple par certains ronds-points ou encore carrefours jugés dangereux.

Par ailleurs, des continuités cyclables qui ne nécessitent pas forcément d'aménagements seront recherchées.

A titre d'exemple, l'accès entre la rue du commandant Coadou et la rue l'Aérodrome pourrait être rendu possible par des acquisitions foncières, comme la liaison entre le quartier du Pourquéo et la rue Convenant le Saux.

De manière générale, lors de la création de nouveaux lotissements, une attention particulière sera portée à leur perméabilité cyclable et piétonne via des liaisons adaptées.

Enfin, la création d'aménagements se fera de manière concertée avec les usagers et les habitants des quartiers concernés.

Mandat 2021-2026

- **Chemin de Ker ar Faout** : réalisation d'une voie verte[1]
- **Route de Trébeurden et de Pleumeur-Bodou** (du rond-point de l'Atelier du piano au panneau de sortie d'agglomération) : piste bi-directionnelle et uni-directionnelle[1]
- **Avenue la Résistance** : sécurisation de l'existant par la transformation de la bande cyclable allant de la rue de Kra Douar au rond-point de l'IUT en une piste cyclable uni-directionnelle dans le sens montant et en une piste bi-directionnelle dans le sens descendant jusqu'à la voie d'insertion vers la rue de l'Aérodrome
- **Route de Minihy** : création d'une voie verte du carrefour avec la rue de Kerbalanec jusqu'au carrefour avec la rue Garenne Poull ar Rouz
- **Route de Rospez** : création d'une voie verte du rond-point du collège Yves Coppens jusqu'au panneau de sortie d'agglomération

Mandat 2026-2032

- **Avenue de la Résistance** : création d'une piste bi-directionnelle dans le sens descendant de la voie d'insertion vers la rue de l'Aérodrome jusqu'aux aménagements cyclables du futur pont
- **Boulevard Louis Guilloux/Route de Guingamp** : création d'une voie verte
- **Avenue de Park Nevez** : création de pistes cyclables uni-directionnelles et de bandes cyclables[1]
- **Rue Saint-Marc** : création de voies vertes et de bandes cyclables

Trouver son chemin et être informé

Les aménagements existants et futurs seront systématiquement jalonnés avec des panneaux directionnels permettant aux cyclistes de s'orienter (voir cartographie page suivante).

De plus, des itinéraires conseillés seront également jalonnés sur ce mandat :
- Ploulec'h par la rue Hent Koz Montroulez puis les rues Hent Keravel vras et du Menhir
- Ploulec'h par Pen ar c'hoad
- Ploubezre par le Chemin de Rosalic
- Pégase Est par le chemin de Kerambellec
- Buhulien par le Moulin du Duc

Par ailleurs, une carte des aménagements existants et des places de stationnements vélo sera réalisée et mise à jour régulièrement.

Stationner son vélo

En début de mandat, la ville comptait 88 places de stationnement en appuis-vélos, 4 places en consignes sécurisées et deux écoles étaient équipées d'abris.

Depuis, une cinquantaine d'appuis-vélos a été et continue d'être installée jusque fin 2021 ainsi que 16 places en consignes sécurisés. Des abris à vélos devraient également équiper toutes les écoles.

Afin de compléter l'offre de service, des appuis-vélos continueront d'être déployés durant tout le mandat avec une moyenne de 10 appuis-vélos par an (soit 20 places par an).

Des abris collectifs seront également créés dont un en centre-ville pour répondre à la problématique du stationnement résidentiel sécurisé en milieu urbain dense.

Des abris vélos sécurisés seront également mis en place pour l'usage des agents (vélos de service et vélos personnels).

[1] Voir Glossaire

LE FUTUR RÉSEAU CYCLABLE

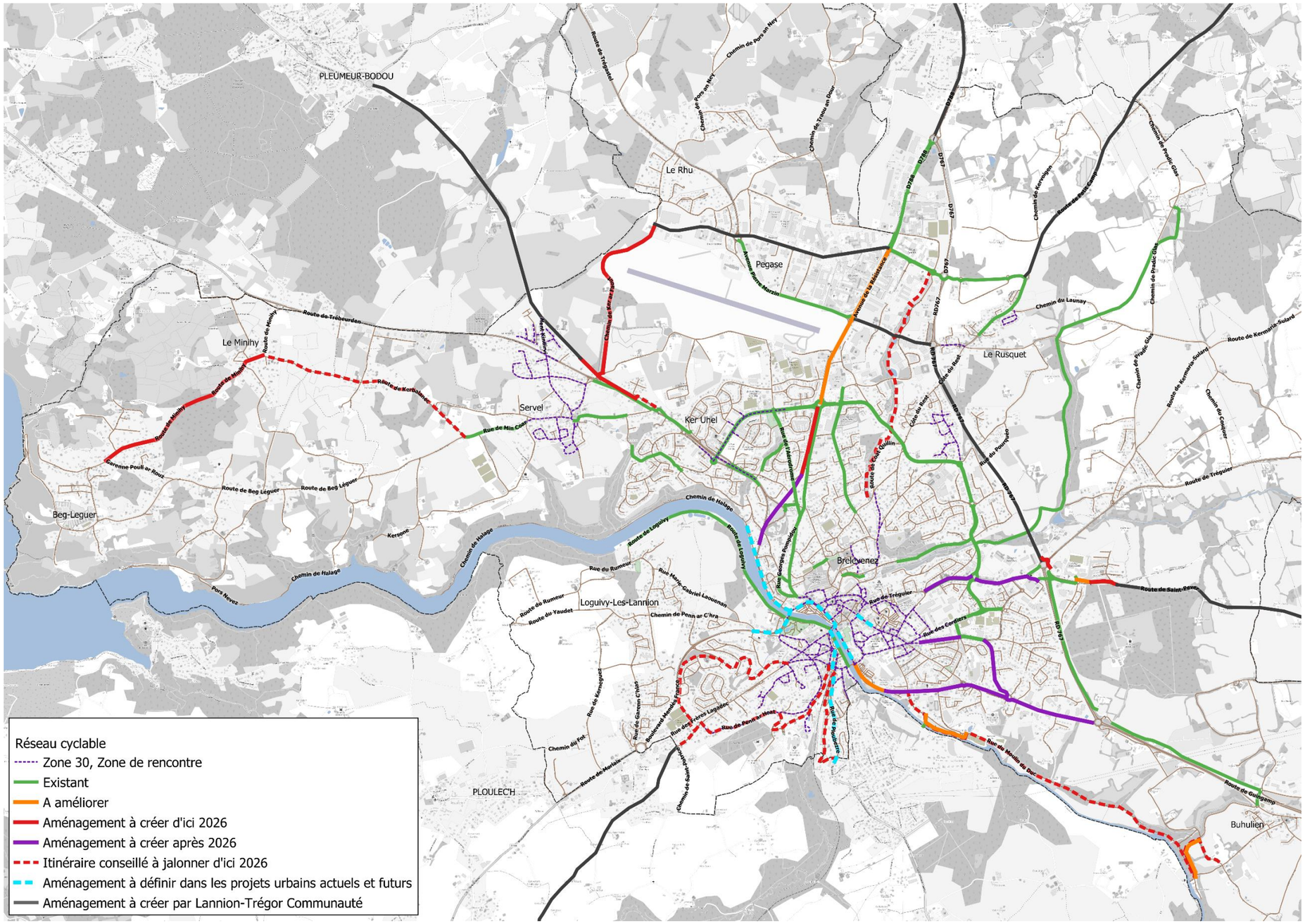

CHIFFRES CLÉS

Budget

6,1 Millions d'€ sur 10 ans
3,7 Millions d'€ sur le mandat 2021-2026

Aménagements cyclables

42 km aujourd'hui
48 km en 2026
52 km en 2032

+ 2,6 km de bandes cyclables transformées en pistes cyclables

GLOSSAIRE

Bande cyclable
voie réservée aux cycles sur une chaussée à plusieurs voies

Piste cyclable
voie séparée de la chaussée, dédiée uniquement aux cycles et où la circulation se fait dans un sens (unidirectionnelle) ou dans les deux sens (bidirectionnelle)

Voie verte
voie dans les deux sens (bidirectionnelle) partagée entre les cycles et les piétons